

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021

DELIBERATION N°2021.00301

**COLLECTE DES PNEUS D'ENSILAGE USAGES - SOUTIEN A LA FEDERATION
DEPARTEMENTALE DES COMITES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE POUR
UNE COLLECTE COMPLEMENTAIRE EN 2021**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 56

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET

RECU EN PREFECTURE

Le 21 juillet 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210705-02021003010

DATE D'APPHICATION: 21 juillet 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. David FARA,
M. Denis LAURENT, M. Gilles PERACHE

Secrétaire de Séance :

Mme Nora BERROUKECHE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021

COLLECTE DES PNEUS D'ENSILAGE USAGES - SOUTIEN A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES COMITES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE POUR UNE COLLECTE COMPLEMENTAIRE EN 2021

L'utilisation des pneus en agriculture, principalement en élevage laitier pour lester les silos d'ensilages de fourrages, est une pratique ancienne. Mais avec le temps, les pneus se détériorent et finissent par causer des dégâts sur les bâches d'ensilage. De plus, l'impact paysager est important et les sources de pollutions sont potentiellement nombreuses.

À la demande de la profession agricole, une recherche de solutions concertées permettant de collecter et recycler ces pneus qualifiés de « gisements orphelins » a été lancée dès janvier 2019. L'Etat, la Chambre d'Agriculture et le Conseil Départemental ont ainsi réuni plusieurs collectivités ligériennes afin d'organiser une collecte de ces pneus sur une période de 4 ans.

La Fédération Départementale des Comités de Développement Agricole (fédération d'associations d'agriculteurs de tout le département) s'est proposée pour assurer la maîtrise d'ouvrage et l'organisation de ces collectes sur chacun des territoires volontaires. Elle est appuyée par la Chambre d'Agriculture de la Loire qui assure l'organisation administrative et logistique de cette collecte.

Sur le territoire métropolitain, le gisement total était évalué à 2 000 tonnes, et la fraction mobilisable était estimée à 1 000 tonnes. Consciente des enjeux, Saint-Etienne Métropole a ainsi validé un soutien de 50 000 € à la Fédération Départementale des Comités de Développement Agricole, lors de son Bureau du 13 janvier 2020, pour organiser la collecte de ces 1 000 tonnes de pneus d'ensilage usagés.

Après un décalage de la collecte, pour des raisons logistiques liées à la crise sanitaire et à l'opportunité de mobiliser des financements nationaux issus de l'ADEME et du dispositif ENSIVALOR (association regroupant les manufacturiers du pneu), les inscriptions ont révélé un réel intérêt des agriculteurs qui ont inscrit près de 2 000 tonnes de pneus, soit l'intégralité du gisement initialement estimé.

La collecte de 1 000 tonnes, prévue en juin 2021, a donc lieu.

Parallèlement, afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins exprimés, les organisateurs de la collecte ont sollicité la Métropole pour envisager une collecte supplémentaire en novembre 2021. Cette collecte serait possible dans les mêmes conditions financières que la première, dans la limite de 400 tonnes au vu des contraintes logistiques de mise en œuvre. En effet, des cofinancements de l'ADEME, d'ENSIVALOR, du Conseil Départemental et des agriculteurs seront également mobilisés.

Il est proposé d'accorder un financement supplémentaire de 20 000 € à la Fédération Départementale des Comités de Développement Agricole pour cette collecte complémentaire.

5 points de rassemblement resteraient proposés aux agriculteurs, comme en juin : Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Christo-en-Jarez, Roche-la-Molière et Saint-Maurice-en-Gourgois.

Pour rappel, une fois collectés, les pneus sont traités sur un site spécialisé (tri, broyage, déferrailage...) puis valorisés comme combustibles en cimenterie (majoritairement en région lyonnaise).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide le soutien à l'organisation d'une collecte complémentaire de pneus utilisés en agriculture en novembre 2021 sous la forme d'une subvention d'investissement supplémentaire de 20 000 € maximum de Saint-Etienne Métropole à la Fédération Départementale des Comités de Développement Agricole de la Loire ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention annexée à la présente délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, destination CPNEU, du budget Agriculture de l'exercice 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU